

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 14 avril 2025 – 18h30

1 - Appel des membres :

Madame BOINOT a procédé à l'appel des membres

PRÉSENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception :

ABSENTS MAIS AVAIT DONNÉ PROCURATION :

Adrien DELBIAUSSE donne procuration à Willy GOBERT

Gilles DEHAME donne procuration à Florence LEMAIRE

Annie BRUNET donne procuration à Jean-Marie DESAINT

Christophe ROUGEMONT donne procuration à Marie-Christine BIGNON

ABSENTE :

Camille AMBEZA

Madame Anne-Marie MAILLARD est désignée secrétaire.

La séance ouverte

2- Lecture de l'ordre du jour :

Madame Le Maire a procédé à la lecture de l'ordre du jour.

- Approbation du compte de gestion 2024
- Approbation du compte administratif 2024
- Affectation du résultat de l'exercice 2024
- Vote des taxes de fiscalité directe de l'année 2025
- Vote du budget primitif 2025
- Communications diverses

3- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17/03/2025

Le procès-verbal de la séance du 17/03/2025 remis aux membres du Conseil avec la convocation de séance ce jour a été approuvé à l'unanimité.

4- Compte de gestion 2024

Madame le Maire a donné la parole à Monsieur Gobert pour présenter cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 de la Commune dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5- Compte administratif 2024

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gobert pour présenter cette délibération.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie MAILLARD, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Madame LOIRE Gwénaëlle, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou Solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	4 535 497.85	4 153 127.35	1 165 164.99	A1 782 794.49
Investissement	1 015 121.94	509 387.28	(2) 581 099.42	A2 75 364.76
Dont 1068		150 000.00		
Fonctionnement	3 520 375.91	3 643 740.07	(3) 584 065.57	A3 707 429.73

	RESTES A REALISER (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL DES RàR	I+II 537 892.70	III+I	B1 - 537 892.70
Investissement	I 537 892.70	III	B2 - 537 892.70
Fonctionnement	II	IV	B3

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	A1 + B1	244 901.79
Investissement	A2 + B2	- 462 527.94
Fonctionnement	A3 + B3	707 429.73

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits port à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Restes à réaliser validés à reporter sur l'exercice 2025 :

Recettes	Dépenses
0,00 €	537 892,70 €

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a approuvé le Compte Administratif 2024 de la commune.

6- Affectation du résultat d'exploitation 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame LOIRE Gwénaëlle, à l'unanimité
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 584 065,57 euros

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
LIBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		584 065,57 €
Part affectée à investis		
Opérations de l'exercice	3 520 375,91 €	3 643 740,07 €
Totaux	3 520 375,91 €	4 227 805,64 €
Résultat de clôture		707 429,73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
LIBELLE	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		581 099,42 €
Part affectée à investis		
Opérations de l'exercice	1 015 121,94 €	509 387,28 €
Totaux	1 015 121,94 €	1 090 486,70 €
Résultat de clôture		75 364,76 €
Restes à réaliser DEPENSES		537 892,70 €
Restes à réaliser RECETTES		0 €
Besoin total de financement		462 527,94 €

La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 462 527,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a affecté le résultat du budget principal de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés (recettes d'investissement) : 462 527,94 €
- Compte 001 : Solde d'exécution N-1 (recettes d'investissement) : 75 364,76 €
- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement) : 244 901,79 €

7- Vote des taux de fiscalité directe de l'année 2025

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- MAINTIENT pour l'année 2025, les taux suivants :

INTITULE	TAUX (%)
Foncier bâti	51,77 %
Foncier non bâti	29,61 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants	18,02 %

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'état fiscal 1259 complété des taux indiqués ci-dessus.

Intervention de Monsieur Desaint : les taux n'ont pas augmenté depuis 2005

8- Budget Primitif 2025 de la commune

Monsieur Gobert Willy, maire adjoint, délégué aux finances, présente un document interactif à l'appui des pièces fournies aux membres du conseil et donne des explications.

Après avoir pris connaissance par chapitre et par article des éléments du Budget Primitif 2025 de la Commune tel qu'il est présenté par Madame le Maire, et vu l'avis de la commission des Finances qui s'est réunie le 4 avril 2025, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2025 équilibré en dépenses et en recettes par section comme suit :

FONCTIONNEMENT (en euros)		INVESTISSEMENT (en euros)	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
3 976 139 €	3 976 139 €	1 803 000 €	1 803 000 €

9- Communications diverses

1- Madame Le Maire remercie Madame Marie-Pierre LEJEUNE et Monsieur Willy GOBERT pour le travail fourni à l'élaboration du budget 2025 de la commune.

2- Madame Le Maire a communiqué les chiffres du distributeur LOOMIS : au mois de mars 2025 : 2238 retraits pour un montant de 201 750 €

3- Les travaux d'assainissement secteur Beaucerf débuteront mi-mai pour une durée minimum de 4 mois.

4- Madame Le Maire a rappelé le « Petit déj » à la population le jeudi 1er mai 2025 de 8h30 à 11h.

5- Monsieur Costeux a communiqué les dates de la fête des voisins le vendredi 06 juin au soir, le samedi 07 et dimanche 08 juin midi et soir.

6- Monsieur Louchet a informé qu'un spectacle de marionnettes en extérieur dans un Food truck aura lieu le mercredi 04 juin 2025 :

- 10h30 au service jeunesse pour les enfants du centre aéré
- 14h30 à la Zone Naturelle de Convivialité ouvert à tous et gratuit

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire déclare la session close.
Délibéré, en séance, les jours et ans susdits.
La séance est levée à 19h35.